

Adresse du
site

CHEMIN DE MONTAUDRAN
LOTISSEMENT VIA CELESTA
31450 BAZIEGE

SCG CASTANET TOLOSAN
11 BOULEVARD DES GENETS
31325 CASTANET CEDEX

SAS HECTARE
75 RN113
ZI LES PORTES DOMITIENNES CS30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Une question ?

Service Relation usagers - lundi au vendredi
8h30-12h30 et 14h-18h (vendredi 17h)
Nous écrire : relation.usagers@sicoval.fr
Sicoval - 110 rue Marco Polo, 31670 LABEGE
Nous appeler : 05 62 24 02 02
Nous rencontrer : prendre RDV par téléphone

Pour toute urgence pour eau / assainissement en-dehors des
horaires d'ouverture : 05 62 24 76 91

Régler ma facture

- par prélèvement : je me simplifie la vie !
Mensuel ou à l'échéance, je peux le demander sur
Sicoval.fr/demarches (prochaines factures)

- par Internet : Sicoval.fr (Paiement en ligne)
Référence Dette : 2024-EA-00-2412000024
ou sur Impots.gouv.fr (id. structure publique 001084)
- par TIP : retourner le talon ci-dessous en suivant les
indications
- par chèque : à l'ordre du Trésor Public, dans la même
enveloppe que le talon ci-dessous, en suivant les indications
- sur place chez un buraliste / partenaire agréé* en espèces (max. 300€) ou au Trésor public (carte bancaire acceptée),
muni(e) de votre facture (*Impots.gouv.fr/paiement-de-proximité)
Aucun paiement ne sera accepté au Sicoval
Limite de réclamation : 30 jours après la date de règlement

En cas de difficulté pour régler la somme demandée, je m'adresse au
comptable chargé du recouvrement : Trésor Public, 11 bld. des
genêts, BP 92506, 31325 Castanet Tolosan Cedex (tél: 0562719020)

Titre émis et rendu exécutoire en application de l'article L.252A du
livre des procédures fiscales, conformément aux dispositions des
articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code général des collectivités
territoriales. La redevance est établie conformément aux dispositions
de l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales, et
à la grille tarifaire annuelle votée par délibération (consultable sur
sicoval.fr).
Recours contentieux : sous 2 mois à partir de la réception de la
facture, devant le tribunal judiciaire de Toulouse.

AVOIR EAU / ASSAINISSEMENT n° 2412000024 du 15/05/2024

Remboursement de l'abonnement du 26/04/2023 au 31/12/2023

Détail au verso

Montants (€)
Distribution de l'eau potable
-43,61
-43,61

Somme en votre faveur

43,61 €

Cette somme sera remboursée par le Trésor public selon réglementation en
vigueur en l'absence d'impayé. Si vous n'avez pas opté pour la mensualisation,
pour un montant inférieur à 8 €, contacter le Trésor public sous 3 mois.

etez, signez et envoyez le TIP dans
veloppe jointe dûment affranchie.
utez un RIB, RIP ou RICE si vos
ordonnées bancaires ne sont pas
seignées sur le TIP ou si elles ont
angé. Ne jamais modifier le TIP.
pas utiliser de trombone. Ne pas
ar niagrafer ni coller.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

Titulaire du compte : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

SAS HECTARE
75 RN113
ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS30020
34741 VENDARGUES CEDEX

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0310075070000000241200002424
ICS : FR68ZZZ437032
Référence : 4 TM 24 000002412000024 N 105 31 Montant : -43,61 €
Créancier : SICOVAL

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
E93936E	I21BD058728	30		0			0	0

Consommation facturée (m3) 0

	Année	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				-41,33	-2,28	-43,61
Location compteur	2023	-250 jours	30,72	-21,04	-1,16 (5.5%)	-22,20
Prime fixe	2023	-250 jours x 1	29,62	-20,29	-1,12 (5.5%)	-21,41
Somme en votre faveur				-41,33	-2,28	-43,61



**Pour plus de lisibilité,
votre facture d'eau évolue !
Plus simple, plus proche**

Évaluez le montant de vos prochaines factures :

Grâce au simulateur en ligne : [www.sicoval.fr/Habiter/Eau et Assainissement](http://www.sicoval.fr/Habiter/Eau-et-Assainissement)



Les prix de l'eau et de l'assainissement

Ils sont déterminés en fonction des dépenses prévues pour alimenter les habitants en eau potable et traiter les eaux usées (achats d'eau, investissements sur les réseaux, réservoirs et stations d'épuration, charges du personnel...). Ils sont fixés chaque année par le Conseil de Communauté du Sicoval à l'exception des redevances de l'Agence de l'eau.



Coupure d'eau, restez informé.e !

Soyez informé.e en temps réel directement sur votre portable des coupures d'eau sur votre commune. Inscrivez-vous sur www.sicoval.fr > rubrique Alertes SMS ou scannez ce QR code.



Missions des services Eau et Assainissement



La collectivité assure la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées. Elle a transféré à Réseau 31, syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne, la production, le transport et le stockage de l'eau potable ainsi que le transport des eaux usées.